

République Française	CONSEIL MUNICIPAL	Délibération n°2024.05.22 Du 16 décembre 2024
Département des Yvelines	L'an deux mille vingt-quatre, le 16 décembre, à 20 heures, les membres du Conseil municipal, régulièrement convoqués par voie numérique le 9 décembre, se sont réunis, salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Olivier Delaporte, Maire.	
Ville de La Celle Saint-Cloud 	Objet : Fixation des tarifs de la confiserie – cinéma du Théâtre	
Secrétaire de séance : Jean-Luc PRIEUR	LE CONSEIL MUNICIPAL,	
En exercice : 33 Présents : 30 Pouvoirs : 2 Votants : 32	Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121.29,	
Pour : 30 Contre : 2 Abstentions : 0	Vu la décision municipale n° 2000.34 du 10 août 2000 instituant une régie de recettes auprès du service des affaires culturelles « Cinéma et conférences », modifiée par les décisions n° 2001.55 du 14 décembre 2001, n°2009.22 du 8 décembre 2009, n°2015.40 du 19 octobre 2015, n° 2019.18 du 23 septembre 2019 et n°2022.40 du 20 septembre 2022,	
Présents Le Maire Olivier DELAPORTE	Vu l'avis favorable de la Commission Animation-Culture-Sport du 3 décembre 2024,	
<u>Les Maires-adjoints</u> Sylvie d'ESTEVE Pierre SOUDRY Sophie TRINIAC Benoît VIGNES Valérie LABORDE Michel AUBOUIN Anne-Sophie MARADEIX Richard LEJEUNE Dominique PAGES Mohamed KASMI	Considérant la nécessité de répondre à la demande des administrés fréquentant le cinéma du Théâtre pour l'achat de confiseries avant les séances,	
<u>Les Conseillers</u> Olivier MOUSTACAS Geneviève SALSAT Georges LEFEBURE Bruno-Olivier BAYLE Françoise ALBOUY Laurent BOUMENDIL Nathalie PEYRON Pierre QUIGNON-FLEURET Laurent DUFOR Juliette DECAUDIN Jean-François BARATON Stéphane MICHEL Marie-Pierre DELAIGUE Olivier BLANCHARD Philippe LERIN Jean-François THOMAS Andrée BLOCH Blaise VIGNON Jean-Luc PRIEUR	Considérant la nécessité de fixer les tarifs de ces confiseries,	
Absents excusés : Vincent POUYET Birgit DOMINICI Carmen OJEDA-COLLET	APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ	
Absents ayant donné pouvoir : Birgit DOMINICI pouvoir à Sylvie d'ESTEVE Carmen OJEDA-COLLET pouvoir à Jean-François BARATON	A la majorité des membres présents et représentés, par 30 voix pour et 2 voix contre : Marie-Pierre DELAIGUE, Olivier BLANCHARD,	
	Approuve les tarifs de la confiserie proposée au cinéma du Théâtre, tels que joints en annexe.	
	Dit que les crédits sont prévus au budget de l'exercice concerné.	
	 Le Maire,  Olivier DELAPORTE	
	<p><i>Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Sauf mention contraire exigée par la loi, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - de sa date de publication (pour les délibérations à caractère non individuel) - ou de sa date de notification à l'intéressé (pour les délibérations à caractère individuel) <p><i>Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Ce recours suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir à compter de la réponse expresse de l'autorité territoriale, ou en cas de silence de celle-ci, deux mois après l'introduction du recours gracieux.</i></p>	
	<div style="border: 1px solid black; padding: 2px; font-size: small;"> Accusé de réception en préfecture 078-217801265-20241216-2024-05-22-DE Date de réception préfecture : 23/12/2024 </div>	